

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022
N°2022.06.05

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 7 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	22	
Absents représentés	11	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE,

Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Guy PICARLE	représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE	représenté par Francis GAUMY
Françoise MASSOUBRE	représentée par Martine MEZONNET
Josiane MARION	représentée par Nadine DAMBRUN
Gilles REYROLLE	représenté par Christian DURANTIN
Valérie BERTHEOL	représentée par Michel PREAU
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Cristina MESLET
Damien PESSOT	représenté par Jean-François VIGUES
Aurélien BAZIN	représenté par Vivien GOURBEYRE
Marie-Laure LANCIAUX	représentée par Dominique MOLLE

Christian Durantin a été nommé secrétaire de séance.

VENTE DES LOTS SITUES DANS UN IMMEUBLE CADASTRE

SECTION BS N°S 368, 369 (LOTS 3-8) & 370 (LOT 3)

SIS 5 RUE DU COMMERCE- MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2013.01.10

DU 06 FEVRIER 2013

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2241-1 et suivants, et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2013.01.10 du 06 février 2013 du Conseil Municipal de Beaumont ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif à la consultation des Domaines ;

Vu la présentation du rapport à la Commission Grands Travaux et Urbanisme en date du 28/11/2022.

Considérant la nécessité de mettre à jour la délibération n°2013.01.10 du 06 février 2013 du Conseil Municipal de Beaumont ;

Considérant que les parcelles cédées restent inchangées, ainsi que le prix de cession ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **ANNULE** la délibération n°2018.01.06 du 13 février 2018 et de la remplacer par la présente.
- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section :
 - o BS n°368 (en intégralité) ;
 - o BS n°369 (le lot n°3 correspondant à la cave et le lot n°8 correspondant à un appartement) ;
 - o BS n°370 (lot n°3 correspond à un escalier).

au prix de 10 350€ au profit de Mme COURTIER-GOURBE, étant précisé que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais d'actes et éventuellement de géomètre.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

LE MAIRE

Jean-Paul CUZIN

